

---

---

# Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact

**Amélioration de la sécurité de la route 185  
de Cabano à Saint-Louis-du-Ha! Ha!  
par le ministère des Transports**

**Dossier 3211-05-404**

**Le 28 janvier 2004**

---

---



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'amélioration de la sécurité de la route 185 de Cabano à Saint-Louis-du-Ha! Ha! sur le territoire de la MRC de Témiscouata par le ministère des Transports (MTQ) répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement (MENV) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure réalisées à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et finalement la recommandation au ministre.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

DATE	ÉVÉNEMENT
2002-04-24	Réception de l'avis de projet au ministère de l'Environnement
2002-04-29	Transmission de la directive à l'initiateur de projet
2003-03-17	Réception de l'étude d'impact
2003-04-02 au 2003-05-15	Consultation intra et interministérielle sur la recevabilité de l'étude d'impact
2003-06-03	Transmission des questions et commentaires dans le cadre de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact
2003-12-19	Réception des réponses aux questions et commentaires
2004-01-14	Consultation intra et interministérielle sur le document complémentaire

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Dans le cadre d'un programme global de réaménagement de la route 185 visant à protéger la vocation du corridor routier de la Transcanadienne, le MTQ propose de transformer à moyen terme la route 185 actuelle en autoroute, entre de Rivière-du-Loup et le Nouveau-Brunswick.

Le présent projet s'inscrit dans cet ensemble et consiste à améliorer la sécurité sur la route 185 de Cabano à Saint-Louis-du-Ha! Ha!, sur une distance d'environ 13,4 km. La section de l'autoroute aménagée aurait une emprise nominale de 130 m et comprend deux chaussées de deux voies divisées par un terre-plein central. Les courbes et les pentes seraient corrigées afin d'améliorer le niveau de sécurité des usagers et de répondre aux normes de construction d'une autoroute.

Plusieurs infrastructures connexes seraient aussi nécessaires afin de maintenir l'accès aux localités de Cabano et de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! À cet effet, mentionnons trois échangeurs, près de 16 km de chemin de desserte et l'élargissement et/ou la construction de plusieurs ponts et ponceaux pour la traversée de 7 cours d'eau situés le long du tracé autoroutier retenu et comprenant entre autres la rivière Cabano et la rivière Petite Savane.

En raison de l'élargissement de l'emprise et du redressement des courbes, les principaux impacts de ce projet sur le milieu toucheraient le cadre bâti et le milieu naturel. Le projet nécessiterait l'expropriation de 21 résidences unifamiliales de même que plusieurs bâtiments secondaires.

En ce qui concerne le milieu naturel, un total de 54,4 ha de territoire serait requis par la nouvelle emprise, dont 26,5 de friche forestière, 19,2 de boisé et 1,6 de plantation. La traversée des cours d'eau créerait une perte d'habitat aquatique d'environ 623 m<sup>2</sup>. Le milieu agricole serait également affecté par le sectionnement de terres agricoles et l'expropriation d'une ferme.

Ce tronçon de la route 185 présente un taux d'accident supérieur au taux critique pour plusieurs segments et la gravité des accidents a tendance à augmenter avec les années. La réalisation de ce projet a comme objectif de diminuer le nombre d'accidents et leur gravité.

**Le coût du projet est estimé à 148 millions de dollars.**

## 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été réalisée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère de l'Environnement, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent;
- la Direction du patrimoine écologique et du développement durable;
- la Direction des politiques du secteur municipal;
- la Direction des politiques du secteur agricole;

- le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère du Développement économique et régional;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs;
- Tourisme Québec.

L'avis sur la recevabilité de l'étude d'impact a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Amélioration de la sécurité de la route 185. Cabano et Saint-Louis du Ha! Ha! MRC Témiscouata. Étude d'impact déposée au ministre de l'Environnement, Rapport principal*, février 2003, 173 pages et 7 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Amélioration de la sécurité de la route 185 Cabano et Saint-Louis du Ha! Ha! MRC Témiscouata, Résumé*, février 2004;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Amélioration de la sécurité de la route 185 entre le territoire des municipalités de Cabano et Saint-Louis du Ha! Ha! MRC Témiscouata, Réponses aux questions du ministre de l'Environnement, Addenda*, décembre 2003, 47 pages et 14 annexes.

L'exercice d'évaluation a soulevé des questions et commentaires. Ils ont été transmis à l'initiateur pour qu'il y donne suite. Ce dernier a répondu à ces questions et commentaires dans un document complémentaire à l'étude d'impact déposé au MENV le 19 décembre 2003.

L'analyse du dossier qui a été faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, y incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre du 29 avril 2002.

## **RECOMMANDATION AU MINISTRE**

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet, nous recommandons que celle-ci soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

*Original signé par :*

Danielle Dallaire  
Chargée de projet  
Service des projets en milieu terrestre